

TÉTRANORMALISATION ET THÉORIE LUHMANIENNE, DE L'INVERSION HIÉRARCHIQUE DES NORMES À LA QUADRATURE D'UN CONFLIT NATIONAL

Aldo LÉVY

Laboratoire de Recherche Lirsa
École doctorale Abbé Grégoire
CNAM - Paris
(France)

Faten BEN BOUHENI

ISC Business School
(France)

RÉSUMÉ :

Notre recherche longitudinale mobilise deux théories de disciplines différentes : la théorie de la Tétranormalisation en sciences de gestion et de Luhmann en sociologie pour analyser la crise sociale nationale en France fin 2016 due à l'inversion hiérarchique des normes promulguée par la loi Travail. Des candidats à l'élection présidentielle de 2017, ont promis de maintenir (Macron) ou d'abolir (Le Pen)¹ cette inversion normative qui est devenue une quadrature².

Le problème se résume ainsi : faut-il agir par les normes ou réagir aux normes ? D'autres pays européens ont entrepris une réforme semblable mais sans les affrontements français. Un certain mimétisme européen est supposé engendrer des solutions efficaces à moindre coût social (Di Maggio & Powwell, 1983)

Nous concluons sur cette crise nationale par une systémique sociomédiatique, déclinée dans notre Tétrade : sociopolitique, sociojuridique, socioéconomique et socioenvironnementale.

Mots clés : Normes, Inversion hiérarchique, Tétranormalisation, Lhumann, Tétrade sociomédiatique.

INTRODUCTION

Seule une approche ontologique et holiste explique la dynamique des systèmes sociaux et ces conflits nationaux et la ventilation des problèmes sociaux entre l'économique, le financier, etc. est pour la Tétranormalisation un obscurantisme (Bessire & *al.* 2009).

Notre analyse terrain³ étudie d'abord les formes modernes de normativité ordinaire, dégage ensuite les fondements de la (dé)reconstruction sociale (Verhoeven 2012) puis rappelle la procyclicité de la cyberéconomie sociale sur la crise.

¹ <http://www.lopinion.fr/blog/relais-d-opinion/duel-macron/pen-droit-travail-coeur-l-entre-deux-tours-125630>

² Impossibilité comme tracer un carré de côté $\sqrt{\pi}$ dans un cercle

³ Chronologie des événements en annexe

Notre recherche, déplace les deux théories mobilisées sur la gouvernance d'entreprises, vers une nationale et la Responsabilité Sociale d'Entreprise (Levy & Sahut, 2006) vers une Responsabilité Sociétale de l'État. La distance managériale se resserre entre la sphère privée et publique (Hood, 1991) avec un recouvrement des managements (Kott, 2010) assez mimétiques (Dupuy & Naro, 1975 ; Di Maggio & Powell, 1983...).

Nous aborderons cette recherche en intégrant :

1. Les normes tétranormalisées
2. La systémique luhmanienne et l'apport de la recherche

1. NORMES TÉTRANORMALISÉES

La dispersion des normes sur quatre pôles iniques a été étudiée en science de gestion par la Tétranormalisation.

1.1 Normes

Une norme en France ne vaut que si elle est subordonnée à une supérieure (Roth 2016), la clé de voûte étant la Constitution (Kelsen 1962) qui prime sur celles d'engagements internationaux⁴.

Mais les normes, si elles portent sur le travail gardent un côté obscur (Savall & Zardet 2005 ; Bessire, Cappelletti, Pigé. 2009).

– Travail

Le travail, un "creuset de débats de normes... un espace de conflits où se matérialisent...des choix entre des systèmes de normes existants, mais qui ne peuvent exister indépendamment d'un horizon de valeurs. De fait, "Les relations entre travail et normes sont bien plus complexes qu'il n'y paraît... " (Schwartz Y. Durrive L. 2009)⁵. Notre conflit étudié confirme que "rien de sérieux ne peut être dit sur le travail sans solliciter et impliquer les travailleurs eux-mêmes" (Durrive,2015).

– Hiérarchisé

Ce conflit hiérarchique des normes est une composante du biais de la normalisation (Savall et Zardet 2005). Actuellement, en droit du travail, entre deux normes dénivelées, s'applique la plus favorable au salarié ; un accord d'entreprise ne pouvant être moins favorable que celui de la branche. De l'irrespect de ce principe est née une crise sociale aux coûts cachés importants (Bonnet 2009 ; Savall & Zardet, 2010), car toute norme relative au travail humain est polémogène⁶ (Lemaître 2016). *La loi Travail donne une autonomie aux employeurs pour déroger aux accords de branches et minorer le rôle des syndicats.* Or, dans les

⁴ CE, Ass., 30 octobre 1998, Sarran, Levacher et autres, n° 200286

⁵ Christine Noel Lemaître Cf. bibliographie

⁶ Qui est facteur de conflits, de violences, d'affrontements.

traités européens (Lisbonne 2007) et par subsidiarité, tout niveau inférieur de décision est compétent si celui supérieur est inefficace⁷.

Faut-il ici agir par les normes ou réagir aux normes ?

– **Agir par les normes**

En droit positif ⁸ la loi est inductive et la norme déductive (Savall, & Zardet, 2004). La prolifération des normes étant importante (Bessire, Cappelletti, Pigé, 2009), *le conflit de 2016* a porté sur l'opposition entre un capitalisme socialement responsable (Savall 2011) et un management socioéconomique (Savall & al. 2009).

– **Réagir aux normes**

Une norme possède une dimension "contingente" et une de "désirabilité" (Durkheim, 1893). Il faut donc penser les normes en termes de réciprocité des "attentes" (Luhmann) et non d'astreinte.

Pour Durkheim et Kant, il faut dissocier les normes "techniques" de faisabilité, des morales dont la transgression entraîne sanctions judiciaires et réactions sociales. La loi Travail a amalgamé productivité et équité sociales, et justifié l'inversion hiérarchique par une dimension sociotechnique (Emery et Trist, 1960) conflictuelle.

Pour la Tétranormalisation, d'une part le dysfonctionnement normatif est une "maladie auto-immune" du corps social (Savall et Zardet, 2005; Bessire et al., 2010) et d'autre part c'est un paradigme à dimension sociologique, partagée par des groupes d'acteurs et une autre épistémologique relevant de normes techniques (Savall et Zardet, 2004).

Cette dichotomie d'origine kantienne, durkheimienne et wébérienne de disjonction des normes techniques et morales est une hypothèse rejetée dans notre recherche.

– **Solidarités**

Jadis l'ordre social se fondait sur un mimétisme des comportements par "solidarité mécanique" (Durkheim, 1893). L'évolution sociétale numérisée a réduit les valeurs nationales au profit des plus systémiques : internationales, communautaires... Ainsi la solidarité sociale quitte la conscience nationale, "solidarité organique", durkheimienne prônée aussi par la dynamique des systèmes socioéconomiques de Luhmann. Pour lui, les individus remplissent comme parties prenantes, en même temps des rôles nationaux différents de ceux des autres - *Cf. étude terrain* - et des rôles dans leurs sous-systèmes socialement maillé, *comme dans notre Tétrade*.

– **Les parties prenantes**

Des groupes de pression sont soit liés à des intérêts légitimes (Wiedemann-Goiran et al. 2002), soit prégnants (*marginiaux, casseurs, ultras...*). *Cette double catégorisation conforte notre analyse du conflit national.*

⁷ http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2012/02/06/cercle_43096.htm#Bmr74bGDjC6KsceS.99

⁸ <http://www.dictionnaire-juridique.cité>

Certains ont proposé (Donaldson et Preston, 1995) trois catégories (kantienne) de parties prenantes. Soit normative si les actions se réfèrent à une morale notoire (pour Kant on applique la norme par principe, c'est un "impératif catégorique"). Soit empirique et instrumentale, si les entités agissent dans une morale pratique, une éthique subjective, ("impératif hypothétique"). Empirique et descriptif, où les entités ont une éthique catégorielle, déontologique. Si ce 3^{ème} impératif kantien veut instituer une panacée, alors les normes catégorielles sont bien "origine et conséquence des crises" (Bessire et al. 2009).

Quantifier l'impact des parties prenantes sur la performance des entités est utile (Jones,1995) mais pas évidente (Pesqueux, 2005). *On peut le mesurer dans notre étude terrain par le coût de la révolte sociale. Plus elle fut menaçante pour le Gouvernement, plus il l'a traité dans l'urgence* (Freeman et Reed 1983). *Dans l'étude, le Gouvernement face aux bravades (CGT, députés, marginaux, etc.) a employé l'article 49.3 de la Constitution, car il détient les clés de la normativité, ce que les parties prenantes contestent* (Mitchell, Bradley, Wood 1997). La démarche néo-institutionnelle (Di Maggio & Powell,1983) permet de comprendre la prégnance des institutions et des faits socioéconomiques. *Notre étude montre que cette norme a montré "deux faces d'un État"* (Bourdieu, 2012)⁹.

Les désordres amplifiant l'exigence des parties prenantes (Frooman, 1999), leur ampleur dépend de leur médiatisation dans les réseaux sociaux (Rowley, 1997).

1.2 Tétranormalisation

Tétra, exprime "quatre grands pôles de normes correspondant aux grands enjeux, souvent contradictoires : économique, sociale, financière, qualitative, etc." qui exercent une pression telle qu'ils engendrent...de nombreuses incompatibilités entre les normes " (Igallens & Penan, 1994, Perretti & Mansouri 2007). Ils sont incohérents si des incompatibilités existent entre les normes nationales et les internationales. (Penan, 1994). La ventilation en 4 pôles amenant des "conflits, concurrences et hiérarchies des normes, application partielle et discordante, infractions et pratiques frauduleuses, détournements des normes, sanctions irrégulières et inévitables." (Pesqueux, 2010)

La Tétranormalisation (Savall et Zadet, 2005) est une "problématique universelle qui touche le citoyen et affecte la vie et le devenir des entreprises..." (Bessire, Cappelletti, Pigé, 2009). Pour la Tétranormalisation les conflits normatifs (De-meulenaere, 2003) sont issus du foisonnement incohérent des normes (Savall H. 2008), qui induit un coût socioéconomique et obère performance des normes (Savall & Zardet, 2003) et cohésion sociale (Norton et Kaplan 2000). Pourtant, il existe des instances internationales qui règlent le conflit des normes en gestion : les Sharia boards (Lévy, Rezgui, 2015).

⁹ <https://www.monde-diplomatique.fr/2012/01/Bourdieu/47168>

Notre système juridique ne peut ni ignorer cette profusion de normes ni la reconnaître comme sienne (Supiot 1994, 2011) et leur intégration sociale doit tenir compte de leur compatibilité avec les stratégies émergentes (Ailleret, 1982, Billote, 1997). *Le Gouvernement français s'est discrédité dans l'intégration de la norme par phases successives* (Savall et Zardet, 2005), *qui a remis en question son autorité et son capital confiance* (Savall & Zardet, 2005), donc son capital immatériel (Levy 2003, Balci, 2016).

Par principe une norme n'est ni neutre ni lénifiante mais contingente (Burns et Stalker, Laurence et Lorsch, Woodward, 1961), donc tout présupposé de transparence est suspect (Boje & Grâce, 2010).

La Tétranormalisation réfute la consubstantialité des facteurs travail et capital, car d'inséparables pour l'économie réelle, ils sont devenus dissociés et conflictuels. Ainsi¹⁰ avec indication du ratio $\frac{\text{rémunération moyenne des dirigeants}}{\text{rémunération moyenne des salariés}}$

| RATIO ENTRE LA RÉMUNÉRATION MOYENNE DES DIRIGEANTS ET CELLE DES SALARIÉS | RÉMUNÉRATION MOYENNE... | |
|---|-------------------------|------------------|
| | ... DES DIRIGEANTS | ... DES SALARIÉS |
| Etats-Unis | 354 | 9 072 322 € |
| Canada | 206 | 6 441 047 € |
| Suisse | 148 | 5 502 504 € |
| Allemagne | 147 | 4 375 458 € |
| Espagne | 127 | 3 255 937 € |
| France | 104 | 2 934 331 € |

La Tétranormalisation dans son approche ontologique et holiste, met l'accent sur l'interdépendance des systèmes socioéconomiques et leurs contradictions, ce qui la rapproche de la théorie de Luhman. La tétra-axialité se retrouve chez Luhmann qui s'oppose au rôle fédérateur et civiquement moralisateur des normes et à leur "efficacité sociale" (Durkheim, Weber, Piras, 2004)

La Tétranormalisation paraît sur ce point, confluente à Luhmann mais qui rajoute l'importance des systèmes informationnels, supérieure aux messages qu'ils contiennent, *ce qui éclaire les tensions siconormatives de 2016*. Les conflits éclatent entre les quatre axes et sur chaque axe, mais même si la hiérarchie des normes est respectée, leur transitivité n'est pas prouvée : "il n'existe pas de processus de choix social indiscutable, qui permette d'exprimer une hiérarchie des préférences valide pour une collectivité à partir de l'agrégation des préférences individuelles..." (Condorcet, 1785). Arrow, (1972)¹¹ confirme que "représenter un consensus à l'issu de prises de positions partisans est impossible donc, les détenteurs d'un pouvoir politique, ne cherchent pas l'intérêt général mais leurs intérêts particuliers."¹² *'affrontement de Walls (1^{er} ministre) et Martinez (CGT) est exemplaire.*

¹⁰ <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/11/23/20002-20131123ARTFIG00235-le-grand-ecart-des-remunerations-entre-salaries-et-patrons-a-travers-le-monde.php>

¹¹ Arrow K. prix Nobel 1972 est à l'origine de la "Théorie du choix social"

¹² <http://www.leconomiste.eu/decryptage-economique/63-l-economiste-de-la-semaine-kenneth-j-arrow.html>

2. LA SYSTÉMIQUE LUHMANNIENNE ET NOTRE CONTRIBUTION À LA RECHERCHE

La société moderne est un système complexe (Ferrarese, 2007) que Luhmann compose de sous-systèmes fonctionnels clos, constitués de personnes mais maillés de communications. Sa théorie est ici consubstantielle à la Tétranormalisation *qui explique les conséquences sociotechniques de l'inversion hiérarchique des normes*. Nos démocraties intiment au Politique de rendre la complexité sociale intelligible (Morin 1999, 2008, 2014) ce qui n'est plus aisé dans nos sociétés hypermédiatisées.

2.1 Attentes et hyper médiatisation, systématiques

Luhmann critique l'idée d'un alignement social par les normes car c'est une source de dissensions et non de cohésion (Luhmann, 1977). La norme a au contraire un pouvoir polémogène qui explique la quérulence¹³ des parties prenantes lors du *conflit national étudié*. Il critique l'approche de Durkheim où la centralité des normes relève de la théorie sociale, car les personnes ne semblent plus s'accorder sur la manière de se comporter au plan national.

Ainsi, normes et morale civique, devenues conflictuelles, dérèglent notre contrôle social moderne.

– Normes et sociétés modernes

Pour Luhmann, une norme est légitimée par les sous-systèmes, si chacun d'eux croit que la majorité des autres l'approuve, ou que c'est un pis-aller (Nash, 1951). Pour que les normes soient légitimées, il faut pour Luhmann que les "attentes" des sous-systèmes s'équilibrent. Donc les normes sociotechniques (Weber 2003, Gurvitch 2012, Durkheim 2015), doivent s'adapter à la complexité des sous-systèmes politiques, économiques et environnementaux mais plus l'inverse, car tout sous-système a médiatiquement un fort pouvoir polémogène.

C'est donc l'absence d'alternative des sous-systèmes mimétiques qui établit le contrat social.

– Évolution du contrôle social

Pour Luhmann toutes actions normatives exercées par une démocratie sur les comportements individuels est un contrôle social inefficace car les sous-systèmes se reproduisent selon leur logique propre (*syndicats, communautés, partis politiques, organes de pouvoirs, etc.*) mais plus selon des normes générales imposées.

Ainsi, l'évolution va vers une baisse générale du contrôle social car les sous-système, informés de nouvelles normes, augmentent l'écart entre le contrôle social espéré et observé (Pesqueux 2010).

¹³ Tendance pathologique à se plaindre d'injustices dont on se croit victime

Pour lui, les personnes sont moins déterminées socialement car leurs sous-systèmes autopoïétiques¹⁴, se dissocient du système socioéconomique ; c'est une éthologie (Campan, Scapini, 2002).

Pour Luhmann, pour réduire la complexité sociale on conforme les "attentes sociales" de certains sous-systèmes à celles des autres. Ce mimétisme restructure les systèmes sociaux, les rend résilients et réduisent les incivilités.

– **Les attentes sociales**

Ces "attentes" sont des ressources (Martinet, Reynaud, 1978) et la formulation de l'ordre social en termes "d'attentes" est une expression de l'ajustement social.

Au contraire de Durkheim, Luhmann situe la cause principale des conflits dans les normes et la morale civique qu'elles supposent, ce qui reformule le problème de la cohésion sociale ainsi : comment les "attentes" peuvent se conjindre sans se référer à une norme ?

Pour Luhmann, il existerait un seuil de tolérance au-delà duquel les conflits éclatent entre chaque sous-système "autonormé" et pour agglomérer la paix sociale, il déplace le problème de la norme "fédératrice," vers celui des "attentes" opportunistes "normatives"¹⁵ ou "cognitives"¹⁶ des sous-systèmes.

Pour Luhmann, relève généralement des attentes normatives la structuration des systèmes sociaux car même si les personnes considèrent une norme comme contraignante, elles l'appliquent pour contribuer au sentiment de sécurité nécessaire au contrat social.

Une attente "cognitive" combine instabilité et reproduction. Elle provient, d'une part de l'instabilité comportementale des sous-systèmes et d'autre part des facteurs de contingences qui produisent la stabilité des "attentes". Cela permet leur résilience si les attentes sont réflexives et si elles ont la possibilité de modifier certaines "attentes" avant que d'autres sous-systèmes ne réagissent (médiatement).

Mais si un État démocratique est empêché d'imposer ses normes, alors le consensus social est fictif comme *constaté dans notre étude terrain de 2016*.

– **Communication**

La communication est triptyque entre les "attentes" de l'émetteur, des "récepteurs" (sous-systèmes ou systèmes plus englobants) et l'essentiel : la médiatisation massive. Ainsi, un système se définit par rapport à ses environnements *ce qui est bien le cas des conflits sociotechniques de 2016* et les sous-systèmes en même temps s'auto-référencent et se développent par leurs communications. *Ceci a été proactif dans le conflit fondé sur la médiatisation de toutes les parties se disant concernées, ce qui corrobore l'approche luhmannienne du conflit.*

¹⁴ Capacité à maintenir un système malgré les changements structurels

¹⁵ Si le sous-système ne réagissant pas à une norme, coordonne son comportement

¹⁶ Interprétative, subjective

Mais, tout système ne perdure que par l'efficacité de sa communication, c'est-à-dire par l'impression donnée que ce qu'il propage est légitime. Donc, la reproduction d'un système ou des sous systèmes est conditionnée par son bruit médiatique (buzz) vers les autres systèmes. Ainsi, un message diffusé même faux (*fake news*) est d'autant plus efficace qu'il est relayé, donc "le pouvoir de la communication sert de contre-pouvoir aux décisions politiques" (Habermas, 1961, 1997).

Au contraire, la Tétranormation a mis en exergue l'inefficacité et l'impertinence des systèmes de communication pour les prises de décisions (Peretti, Mansouri 2006, 2009), *hypothèse invalidée sur le plan national*.

Ainsi, pour Luhmann les proto-systèmes (individus) n'ont aucune influence sur le devenir des systèmes certes clos mais médiatiquement ouverts. *On assiste à une double inversion hiérarchique des normes où la Rue dicte ses normes au Gouvernement qui les édicte*.

Les systèmes et sous-systèmes s'organisent et s'influencent par deux moyens identifiés par Luhmann : le "couplage" et la "résonance". L'un permet de conjindre les éléments constitutifs (*système syndical couplé au système économique et politique, exprimant la dépendance des ressources dont il dispose*). L'autre révèle une influence significative réciproque entre les sous-systèmes. *Exemple des syndicats et partis politiques dont les ressources sont contrôlées par des normes et les actions contingentées pour eux et pour les autres*. Chaque système se positionne donc de manière binaire par rapport à une normalisation : légale ou illégale, légitime ou illégitime, acceptable ou inacceptable, etc. (Aubert, 2015)

2.2 Contribution de la recherche

Le maillage des systèmes luhmanniens par une antienne médiaticosociale, explique *le jeu à somme négative qui a affecté la France en 2016* (Simonnot, 1998). La systémique se décline alors sur notre Tétrade : sociojuridique, sociopolitique, socioéconomique et socioenvironnemental.

2.2.1 Sociojuridique

En préambule du texte de loi, il est précisé : "Le rôle de la loi, essentiel, est recentré sur ce qui est strictement nécessaire à la protection de l'ordre public". Mais le rôle est troublé car "lorsque le peuple ne croit plus les lois justes, il se rebelle contre elles" (Pascal). L'approche sociojuridique permet d'imposer des normes inscrites dans les pratiques sociales, au risque de voir leur accomplissement empêché par ce corps social.

Ainsi, l'idée que droit et sociologie ne sont pas imbriqués, est incohérente (Gurvitch, 2012). Droit et normes sont soumis à une concurrence mondiale (Supiot 2013) et la norme reste un élément contrôlant la loi (Supiot 2013) *Ceci éclaire la situation conflictuelle de 2016 et confirme notre Tétrade*.

Luhmann traite d'un droit positif qui transforme nos sociétés modernes, et leurs développements fait évoluer le droit. Le droit "en les dotant de normes est un directeur principal". (Blum & Laffort, 2016).

Le recouvrement entre État politique et État de droit devient flou car Politique et Droit dépendent d'impératifs parfois contradictoires. Le conflit entre le Pouvoir,

le légal et le légitime ne peut pas être résolu en utilisant le Droit comme caution du Politique. Les revendications citoyennes mettent en difficulté le Pouvoir et le système juridique pourtant censé protéger les personnes. Mais l'émanation juridique du système de normes ne donne pas d'indication sur leur lecture sociale et l'interprétation générale ne va pas forcément de soi.

L'encadrement du pouvoir des juges est modifié car en cas de licenciements abusifs, les indemnités accordées par les prud'hommes sont plafonnées alors qu'avant le juge pouvait prononcer une indemnité compensatrice totale du préjudice.

Une indemnité forfaitaire était versée par l'employeur en fonction de l'ancienneté du salarié, mais avec la loi, les plafonds seraient inférieurs et même en cas de rupture conventionnelle qui est un avantage accordé à l'employeur, celle-ci est affectée.

2.2.2 Sociopolitique

- La manière de conforter un ordre social est d'accentuer son pouvoir et sa légitimité (Bourdieu, 2012) et les mécanismes de reproduction et d'intégration sociale sont les conditions de l'exercice du pouvoir. Mais Gouverner au niveau national est-ce exercer un pouvoir (Supiot, 2015) ou faire autorité (Vézinat, 2014), être charismatique (Weber). Sinon, l'opinion publique ne se sent plus représentée par le Politique. *L'article 49.3 avait été jugé antidémocratique par celui qui l'a utilisé 3 fois puis s'est proposé de l'interdire. Par ce déni, un syndicat et des groupuscules se sont arrogés le droit d'y répondre sur le même plan.* Emmanuel Macron a été élu président de la République 2017 mais c'est le 1er ministre qui gère en fonction de l'hémicycle donc du vote des régions...

2.2.3 Socioéconomique

Ce système qui englobe la finance est pourtant déconnectée de l'économie réelle avec des conséquences sociales néfastes.

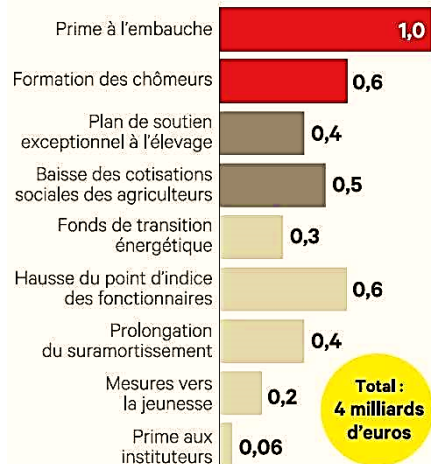
Pour Luhmann, une des sources de conflits entre Gouvernement et système social est que le 1^{er} a gardé tous pouvoirs (délégués), ce qui engendre une non adhésion des sous-systèmes au Gouvernement et que le 2^{ème} sur le plan socioéconomique subit des normes imposées au 49.3. Donc pour faire passer la norme, le Gouvernement a eu recours à des largesses budgétaires pour les sous-systèmes :

Les dépenses nouvelles annoncées par le gouvernement

Par secteur

Coût en 2016

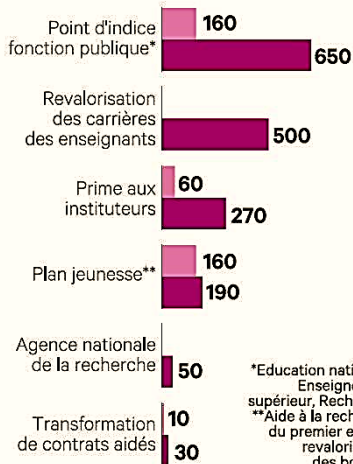
En milliard d'euros



Pour l'Éducation nationale

En millions d'euros

■ 2016 ■ 2017



*Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche.
**Aide à la recherche du premier emploi, revalorisation des bourses

« LES ÉCHOS » / SOURCES : ASSEMBLÉE NATIONALE, MINISTÈRE DES FINANCES, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

alors que la loi :

- Exclut 3,1 millions de TPE et PME, soit 99,8 % des entreprises, 96 % sont des microentreprises¹⁷.
- Exclut les fonctionnaires = 20% des emplois¹⁸
- Fait porter les risques économiques sur les salariés et n'inclut pas de prime de risque alors que les actionnaires y ont droit.
- etc.

2.2.4 Socioenvironnemental

Le but de cette communication n'est pas de présenter l'environnement du travail en France. La comparaison avec certains pays européens proches de la France est intéressante. "En Allemagne, Agenda 2000, introduit en 2005 par le gouvernement social-démocrate de Schröder, a rendu le marché du travail plus flexible. Pour faciliter les embauches, il a créé des "mini-jobs" à 400 € par mois, exonérés de charges., remis à plat le système d'aides sociales, introduit une allocation (Hartz IV) calculée au plus juste, vers laquelle bascule tout chômeur au-delà d'un an de non-activité. Le bilan est un taux de chômage de 3,9% en Allemagne, contre 10% en France.

L'Italie a simplifié le licenciement pendant les premières années d'un contrat, (ce fut aussi la stratégie du gouvernement espagnol en 2010). Dans son "Jobs Act", la gauche de Renzi a créé un CDI "aux garanties croissantes" : un licenciement facilité pendant 3 ans, puis rendu de plus en plus complexe.

En Espagne, le gouvernement de Rajoy, de droite, avait également créé un nouveau contrat à durée indéterminée dans un contexte de crise, en 2012. Ce dernier

¹⁷ <http://resources.grouperandstad.fr/economie-que-pesent-reellement-les-pme-et-tpe-en-france/>

¹⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1373662?sommaire=1373710>

permet le libre licenciement sans justification pendant un an. En parallèle, les indemnités de licenciement ont été réduites. Le chômage est en baisse depuis 4 ans en Europe.

Sur un an, le taux de chômage en février 2017 a baissé dans 26 États membres. Espagne (de 20,5% à 18,0%), Portugal (de 12,2% à 10,0%), Irlande (de 8,4% à 6,6%)...¹⁹ pas en France

Appliquer une norme n'implique pas qu'on y souscrive.

CONCLUSION

Notre recherche rapproche la Tétranormalisation en science de gestion et les systèmes sociaux de Luhmann pour expliquer le conflit national, d'une inversion hiérarchique des normes.

Les crises économiques sont en fait des crises sociales (Severino & Ray, 2011). S'il faut réguler la RSE sous différentes approches normatives (Chousa & Castro, 2015), une Responsabilité Sociale des États est un impératif international. Pour Luhmann, les différenciations fonctionnelles des systèmes sociétaux et leur complexification, fait peser un risque grandissant sur leur avenir et une dangerosité accrue sur leur devenir. Pour pallier cette entropie, il différencie le risque du danger. L'un est endogène et ses conséquences négatives sont le fait de décisions environnementales internalisées, le danger reste exogène.

La néguentropie ne pourra s'obtenir que par notre Tétrade, car toute normalisation du travail se pose ainsi : faut-il "comprendre le travail pour le transformer ou le transformer pour le comprendre" (Guerin & al. 2007) et non selon le gouvernement pour qui : "mieux vaut une injustice qu'un désordre" (Goethe 1820).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ailleret P., (1982), *Essai de la théorie de la normalisation*, Eyrolles ISBN: 9782212015768
- Arrow K. (1951) 2nd ed., 1963 "*Social Choice and Individual Values*", Yale University Press. ISBN 0-300-01364-7
- Aubert I. : "*Droit et liberté. D'un motif récurrent dans la théorie critique*" in Normes, institutions et régulation publique, Boccon-Gibod T. et Gabrielli C.(dir.), Éditions Hermann, 326 pages ISBN : 978 2 7056 9024 3
- Balci Eric (2016) "*Capital immatériel et économie virtuelle, normalisation ISO et pilotage par tableau de bord stratégique : une étude exploratoire dans le secteur de la collecte et du traitement de déchets application au secteur de la collecte et du traitement de déchet*" Thèse soutenue à l'École doctorale Abbé Grégoire (ED546), Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Sciences de l'Action (EA 4603), janvier.
- Bessire D. Cappelletti L. Pigé B. (2009) Coord. *Normes : origines et conséquences des crises*, 270p. ISBN 978-2-7178-5939-3

¹⁹ https://www.lesechos.fr/01/12/2016/lesechos.fr/0211551549808_le-taux-de-chomage-accentue-sa-decruce-en-europe.htm

- Billote P.-J., (1997), *Normalisation et standardisation enjeux et stratégies*, AFNOR, Vol. 4, pp. 21-51.
- Boje D. & Grâce A. R. (2010) "*L'éthique et les ailes de la Tétranormalisation : Proposition ontologique du réalisme agentiel*" in Normes : origine et conséquence des crises cité p. 207 et s. http://www.academia.edu/2682529/L_%C3%A9thique_et_les_ailes_de_la_t%C3%A9tranormalisation_Proposition_ontologique_du_r%C3%A9alisme_agentiel
- Branellec & Cadet, (2015) *La norme iso 26000 : nouveau fil d'ariane pour les organisatoinis confrontées à la Tétranormalisation, le cas Armorlux*, in Dynamique normative arbitrer et négocier la place de la norme dans les organisations, éditions EMS coll. Management & société, octobre, ISBN 9782847698251
- Blum V. & Laffort E. Penser la norme dans une société complexe, la théorie des systèmes de Niklas Luhmann *Revue du financier* avril 2016, p.26 et s.
- Bourdieu P. (2012), *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Seuil et Raisons d'agir, janvier, pp. 16-17, 672p.
- Brunsson N. (2002) *The Organization of Hypocrisy : Talk, Decisions, Actions in Organizations*
- Burns, T., & Stalker, G. M. (1961). The Management of Innovation. *Journal of International he management business studies* 32 (1) 2001, 177-189 London Tavistock Copenhag Business School Press,242p. ISBN 978-8763001069
- Campan R. Scapini F.(2002), *Éthologie : approche systémique du comportement*, De Boeck Université, 737 pages, ISBN 9782804137656
- Chousa J. & Castro N, (2015) in Dynamique normative arbitrer et négocier la place de la norme dans les organisations, éditions EMS coll. Management & société, octobre, ISBN 9782847698251
- Condorcet N. (Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat), (1785) "*Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix*" Cambridge University Collection, ISBN 978-1-10807799-6
- Collerette P. (2000) *Pouvoir, leadership et autorité dans les organisations*, Presses de l'Université du Québec, 225p. ISBN 978-2760506107
- Del Marmol Th. (2015) "L'analyse Pestel et son macroenvironnement", *Gestion et marketing*, N° 28, 36 pages, ASIN B012G9ZJV2
- Demeulenaere P., (2003), " Les normes sociales entre accords et désaccords », Presses universitaires de France, 291 p. ISBN 978-2130539056
- Di Maggio P. Powell W. (1983). The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields. *American Sociological Review*, 48(2), 147–160
- Donaldson T. and Preston Lee E. (1995) "The Stakeholder Theory of the Corporation: Concepts, Evidence, and Implications", *The Academy of Management Review*, Vol. 20, No. 1, January, pp. 65-91, Editor Academy of Management
- Durkheim E. (1893) *De la division du travail social* Puf Poche, avril 2015, 366p. ISBN 978-1511750783 p. 64-75.

- Durrive L. (2015), " L'expérience des normes - comprendre l'activité humaine par la démarche ergologique » Cereq, octobre, <http://www.cereq.fr/agenda/L-experience-des-normes-Comprendre-l-activite-humaine-avec-la-demarche-ergologique>
- Dupuy Y. & Naro G.(1975) *La Tétranormalisation et l'hôpital public : pour une interprétation organisationnelle* in Dynamique normative arbitrer et négocier la place de la norme dans les organisations, éditions EMS coll. Management & société, octobre, ISBN 9782847698251
- Emery F. and Trist E. (2009) *des systèmes sociotechniques à l'écologie sociale des organisations* Jérôme Ibert auteur, éditions Ems, novembre.
- Ferrarese E. (2007) *Niklas Luhmann, une introduction*, Pocket Poche La Découverte, octobre, 288 pages, ISBN 978-2266130738
- Freeman R. (2010) *strategic management: a stakeholder approach*, cambridge university press, 292 pages, ISBN 978-0521151740
- Freeman & Reed, (1983), "Stockholders and Stakeholders: A New Perspective on Corporate Governance", *California Management Review*, 25(3).
- Frooman J.(1999), Stakeholder Influence Strategies, *The Academy of Management Review*
Published by Academy of Management, Vol. 24, No. 2, April, pp. 191-205
- Guérin F., Laville A., Daniellou F., Durafour J., Kerguelen A. (2007) Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail Anact, 15 novembre, ISBN : 978-913488496
- Gurvitch G. (2012) *Éléments de sociologie juridique* (1^{ère} édition 1940), Dalloz éditions novembre, 300 pages, ISBN 978-2247118083
- Goethe J.W (2015) *Annales, siège de Mayence 1793* ASIN : B0157AED3M
- Habermas J. (1997) *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, nrf essais, 1997, 557 pp. ISBN 978-207073352
- Hamel G. & Prahalad C. K., (1990) "The Core Competence of the Corporation", *Harvard Business Review*, vol. 68, no. 3, May, pp. 79
- Hood, (1991) A public management for all seasons ? *Public Administration* March Volume 69, Issue 1, March, Pages 3–19
- Igallens J, Penan H., (1994), *La normalisation*, éditeur Presses universitaires de France, Que sais-je ?, octobre, ISBN 978-2130464341
- Jones Ch. I. (1995) R&D-Based Models of Economic Growth *The Journal of Political Economy*, vol.103, Issue 4, p. 759-784, August,
- Johnson, G., Scholes, K., Whittington, R. & Fréry, F. (2005), *Stratégique*, Pearson Education, 7^e édition, p. 78.
- Kant E. (2003) *Critique de la raison pratique*, éditeur Garnier-Flammarion, 749 pages Collection : Philosophie, ISBN 978-2080710901
- Kant E. (2006) *Critique de la raison pure*, 3^{ème} édition, éditeur Flammarion, 749 pages Collection : GF ISBN 978-2080713049.
- Kaplan, R.S., Norton, D. P. (2000) The Strategy-Focused Organization: How Balanced Scorecard Companies Thrive in the New Business Environment, *Harvard Business Review Press* ASIN B00M0CYX00
- Kelsen H. (1999) "Théorie pure du droit", éditeur Lextenso-Gualino-Dufrénois-Joly, avril, 367 p. ISBN 978-227501776
- Kelsen H. (1998) " *Théorie générale du droit et de l'État* », éditeur Lextenso-Gualino-Dufrénois-Joly, octobre, 517 p. ISBN 978-2275001920

- Kelsen H. (1996) " Théorie générale des normes », éditeur PUF, août 616p. ISBN-13: 978-2130474029
- Kott S. (2010) la RGPP et la Lolf : consonances et dissonances, Revue française d'administration publique, 330 pages, Éditeur École Nationale d'Administration ENA, ISBN 9782909460208
- Lawrence, P. R., & Lorsch, J. W. (1967). *Organization and Environment: Managing Differentiation and Integration*. Boston: Harvard Business School Press
- Le Galès P. (2014), "Que devient l'État ?", *Cahiers français*, n° 379, pp. 2-8
- Lemaître C.N. (2016) " Le travail comme débat de normes : conséquences sur le management », *Revue du Financier*, p. 14, avril
- Wiedemann-Goiran Th., Perier F., Lepineux (2002) *Développement durable et gouvernement d'entreprise : Un dialogue prometteur*, 95 pages, Éditions d'Organisation, Collection : Les cahiers de l'Orse, décembre, ISBN 978-2708128552
- Levy A. (2015) *Finance islamique التمويل الإسلامي والمعاملات المالية والحلال الممنوع* N^{lle} édition, éditions Maghrébine, La Croisée des Chemins, Maroc على طريق مفترق. 252 pages, ISBN 978-9954-1-0541-2
- Levy A. (2003) *La gouvernance de savoirs*, éditeur Lextenso-Gualino ISBN 9782842005788
- Lévy A. Rezgui H. *Comment la finance islamique valorise l'humain dans sa gouvernance, le cas de la Bahrein Islamic Bank*, in Dynamique normative arbitrer et négocier la place de la norme dans les organisations, éditions EMS coll. Management & société, octobre, ISBN 9782847698251
- Levy A., Sahut J.M. (2006) *Gouvernance élargie et responsabilité sociétale* Responsabilité sociale de l'entreprise, Pour un nouveau contrat social, Chap. 7, Page 153 à 168, 408 pages, Éditeur : De Boeck Supérieur, Collection : Méthodes & Recherches, ISBN : 9782804152154
- Luhmann N. (2011) *Systèmes sociaux : Esquisse d'une théorie générale* "Soziale Systeme", Presses de l'Université Laval, 570 p. ISBN 978-2763790305
- Luhmann N. (2010) *Le pouvoir* Presses de l'Université Laval, 254 p. (ISBN 978-2763790787)
- Luhmann N. (2007) *La légitimation par la procédure* Presses de l'Université de Laval, ISBN 978-2763777399
- Luhmann N. (2006) *La confiance, un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, janvier, Économica, Paris, 123p. ISBN 978-2717851663
- Luhmann N. (2008) *Risk a Sociological Theory*, Adline Transaction. A Division of Transaction, New Brunswick USA & London UK, 4th print, ISBN 0-202-30764-6
- Luhmann N. (2001) *Systèmes sociaux. Esquisse d'une théorie générale*
- Luhmann N. (1999) *Politique et Complexité, les contributions de la théorie générale des systèmes*, Paris éditions du Cerf, 182p. ISBN 2-204-06205-7
- Luhmann N. (1997) *Capitalisme et utopie Archives de philosophie du droit* Vol. 14
- Luhmann N. (1993) *The code of moral, Cardozo Law Review* Vol. 14 http://ejbo.jyu.fi/pdf/ejbo_vol17_no2_pages_27-34.pdf
- Luhmann N. (1991) *Soziale Systeme Grundriß einer allgemeinen Theorie suhrkamp taschenbuch Wissenschaft. 675 Seiten, 978-3518282663*

- Luhmann N. (1986) "The Theory of Social Systems and its Epistemology: Reply to Danilo Zolo's Critical Comments" *Philosophy of social sciences* vol. 19 n°1
- Magne L. (2016) Les normes et leurs différents niveaux : considérations épistémologiques à partir du risque et de son management, *Revue du financier*, avril, p.44 Vol 38, n°217
- March J. (2011) *Behavioral Theory of the Firm*, Wiley-Blackwell Edition, 268 pages, ISBN 978-0631174516
- Martinet A.Ch. Raynaud E. (2004/5) Entreprise durable, finance et stratégie *Revue française de gestion*, éditeur Lavoisier, n° 152, pp. 121-236, 210 pages
- Miller F.P. (2010) Coordination Game: Non-cooperative game, Equilibrium selection, Strategy (game theory), Nash equilibrium, Normal-form game, Self-fulfilling prophecy, Game theory, 64 p., ISBN 978-613274197
- Mintzberg H. (1997) *Structure et dynamique des organisations*, Paris, Ed. d'Organisation, 1998, juillet, 440 p. ISBN 978-2708119710
- Mitchell R.K., Bradley R. Agle and Donna J. Wood (1997) "Toward a theory of stakeholder identification and salience: defining the principle of who and what really counts" *The Academy of Management Review*, University of Pittsburg, Vol. 22, No. 4 (Oct., 1997), pp. 853-886
- Morin E. (2014) *Introduction à la pensée complexe* Poche 4 , Coll. Points Essai, 158 pages, , septembre ISBN-13: 978-2757842003
- Morin E. (1999), *L'intelligence de la complexité*, "Coll. Cognition et formation "Éditions L'Harmattan, 334 pages, ISBN 978-2738480859
- Morin E. (2008) *La complexité humaine* Flammarion Coll. Champs Essais, 380 pages, septembre, ISBN-13: 978-2081218765
- Montesquieu (1748) *De l'Esprit des Loix, ou du rapport que les loix doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, etc.* Barrillot & Fils, 2 vol. in-4°. Genève.
- Moore Th. [1478- 1535] (1999) *L'utopie* éditions E JL, 124p. ISBN 2277303178, 9782277
- Nash J. (1951), Non-cooperative games, *Annals of Mathematics*, vol. 54,, p. 286–295
- Neumann F.L. (1953), (1975) The concept of political freedom", *Columbia Law Review Association*, Vol. 53, n° 7 pp. 901-935
- Peretti JM, Mansouri N. (2006) "La Tétranormalisation et la gestion des résultats comptable", *XVI^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique*,
- Peretti JM, Mansouri M, Fustier B. (2009) "La Tétranormalisation et la gestion des résultats, l'exemple de LVMH " *Revue Internationale de Psychologie*, septembre, Vol. 15, Numéro 36., p. 269 & s.
- Pesqueux Y. (2003) *Bazar des normes et souveraineté*, Après propos in "Normes : origine et conséquences des normes", *Économica*, p.217 & s.
- Pesqueux Y. (2009) Un modèle organisationnel en « confiance-coopération », *Management & Avenir* n° 21, 288 pages, Éditions : Management Prospective Ed.

- Piras M. (2004), "Les fondements sociaux de l'agir normatif chez Durkheim et Weber : le rôle du sacré *Sciences sociales Sociologie des religions* n° 127, juillet-septembre p. 139-166
- Puig P. (2001), Hiérarchie des normes : du système au principe, *Revue trimestrielle de droit civil*, octobre-décembre 2001, n°4, p. 749 & s.
- Roth X. (2016) Les cinq dimensions fondamentales de la notion de norme, *Revue du financier*, avril 2016, p. 6 & s.
- Roth-Manvoutouka T. (2015), *Analyse du travail et développement en Afrique subsaharienne*, Thèse de philosophie Université Aix Marseille, Aix-en-Provence.
- Rowley T.J. (1997) Moving beyond Dyadic Ties: A Network Theory of Stakeholder Influences *The Academy of Management Review* Vol. 22, No. 4, October, pp. 887-910
- Savall H., (2003), " An update presentation of the Socio-Economic Management model », *Journal of Organizational Change Management* Emerald USA
- Savall H& Zardet V (2011) Dir., *Réussir en temps de crise Stratégies proactives des entreprises*, "coll. Management socio-économique approche globale de l'entreprise, Recherche expérimentale en gestion" p. 4 & s., *Économica*, 268 p. ISBN97827178 611162
- Savall H. & Zardet V., (2010), " Maîtriser les coûts et les performances cachés. Le contrat d'activité périodiquement négociable », *Économica*, 5^{ème} édition, 448 p. ISBN 978-2717858495
- Savall H. & Zardet V., (2005), " Tétranormalisation : défis et dynamiques », avril, *Économica* 196 p. ISBN-13: 978-2717850581
- Savall H. & Zardet V., (2004), " Recherches en sciences de gestion approche qualimétrique », février, *Économica* 432 p. ISBN-2-7178-4776-6
- Savall H, Zardet V, Bonnet M. (2009) Dir., *Management socioéconomique Une approche innovante*", *Économica*, 452 p. ISBN-13: 978-2-7178-5795-5
- Schwartz Y. Durrive L. (2009) (dir.), *L'activité'jm dialogues. Entretiens sur l'activité humaine* (II) suivi de Manifeste pour un ergo-engagement. Toulouse, France, Octarès.
- Severino J.M. & Ray O.(2011) *Le grand basculement, la question sociale à l'échelle mondiale*, éditions Odile Jacob
- Simonnot Ph. (1998) 9 Leçons d'économie contemporaine Éditeur : Folio Poche, septembre, 550 pages, ISBN 978-2070405367
- Supiot A. (2015) *la gouvernance par les nombres*, mars, 512 pages, Fayard, ISBN 978 2213 68102
- Supiot A (1994) *Critique du droit du travail*, Paris, PUF, 3^{ème} édition 2015, 280p. ISBN : 978 2 13 065169 7
- Verhoeven M (2012) "Normes scolaires et production de différences", *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 45 2012/1-2, 168p. Cerse- Université de Caen, ISBN 9782918337119
- Rabault H. (2012), *Un monde sans réalité ? : en compagnie de Niklas Luhmann : épistémologie, politique et droit*, Presses de l'Université Laval, Québec
- Schopenhauer A. (2009) *Le monde comme volonté et représentation*, éditeur : Folio, 1136 pages, 978-2070429059
- Weber M., (2003) *Économie et société*, Paris : Plon, 1965 (1^{ère} édition 1922), pages

Wiener N. (2014), *Cybernétique et société : L'usage humain des êtres humains*
Points, coll. "Points Sciences", 220 p. ISBN 978-2-7578-4278-2)

Woodward J. (1965), *Industrial organization : Theory and Practice*, London,
Oxford University Press,